

Nous nous arrêterons à chacun de ces trois considérants dans des articles séparés que nous servirons bientôt à nos lecteurs.

Cette question du mariage des catholiques devant des ministres protestants est malheureusement trop pratique en nos contrées. Il est plus qu'utile de connaître ce que dit la loi de notre pays à son sujet. Ce que pense l'Eglise, ce qu'elle enseigne et ce qu'elle ordonne, le magistral exposé qu'à fait, dans ces mêmes pages de la *Semaine*, M. le chanoine Archambeault, nous l'a admirablement et clairement rappelé. Demandons maintenant au juge Lemieux ce que pense, ce qu'enseigne et ce qu'ordonne la loi civile. Nous y viendrons dans un prochain article.


L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Séminaire Saint-Charles-Borromée, à Sherbrooke.

24 mai 1901.

COMMENT ON DEVIENT PAPE !

De la *Semaine religieuse* de Paris

 COMMENT on devient pape ! Tel est le titre d'un petit livre que vient de publier, chez Bloud, M. l'abbé M. Sabatier, du clergé de Paris. Et comme le titre n'est pas bien méchant — j'allais dire bien alléchant — on se proposerait volontiers de passer à d'autres, car chacun croit savoir, approximativement, comment la chose se fait, et laisse aux intéressés de se renseigner plus en détail sur la façon dont se réunit le Sacré-Collège, comment on y procède aux votes, de quelle façon, pendant cette période, les cardinaux sont hébergés et nourris, etc. Mais de ces curiosités-là, M. Sabatier ne se préoccupe guère, et c'est de tout autre chose qu'il s'agit dans son livre. Ne voilà-t-il pas que je découvre, en parcourant les dernières lignes de sa conclusion, qu'on peut devenir pape, et pape légitime, par